



COMMUNIQUÉ

OFFICE OF THE FIRE MARSHAL
BUREAU DU COMMISSAIRE DES INCENDIES

15 juillet 2024

No. 2024-06

Subvention pour la protection contre les incendies 2024-25 - Appel aux demandes

Le Solliciteur général de l'Ontario, l'honorable Michael Kerzner, a lancé le premier cycle de demandes de subventions pour la protection contre les incendies de la province.

À partir du 23 juillet 2024, les demandes de subvention pour la protection contre les incendies pour 2024-25 seront acceptées via le système de [Paiements de transfert de l'Ontario \(PTO\)](#). Les demandes seront acceptées jusqu'au 5 septembre 2024 à 17 heures. Veuillez cliquer le lien PTO ci-dessus pour voir le formulaire de demande de subvention pour la protection contre les incendies (un PDF remplissable) et une trousse d'information qui fournit des détails importants sur le processus de subvention de cette année.

Annoncée dans le budget du gouvernement pour 2024, la subvention de 30 millions de dollars sera administrée au cours de trois années, avec une allocation de 10 millions de dollars par année. C'est la première demande de candidatures pour l'année fiscale 2024-25 et nous déterminerons la méthode pour les années deux et trois dans le futur. La subvention de cette année ciblera la prévention du cancer et les initiatives de modernisation des infrastructures mineures comme la:

- **Prévention du cancer:**
 - L'équipement et les matériels
 - L'équipement de protection individuelle
 - Infrastructures mineures

- **Modernisation des infrastructures mineures:**
 - Amélioration de la connectivité à haut débit et de l'internet

À la suite de l'appel de demandes, le financement de la subvention 2024-25 est prévu d'être versé à l'automne 2024. La subvention sera allouée proportionnellement au nombre de stations de pompiers actifs dans une municipalité. Les allocations seront basées sur les projets entrepris au niveau local, garantissant un versement équitable, transparent et uniforme des fonds.

Pour assurer la conformité avec les autres subventions offertes par le ministère du Solliciteur général, les candidats sont requis de développer des propositions avec des renseignements complémentaires pour démontrer le besoin, le retour sur investissement et l'avantage pour la sécurité publique.

Je suis confiant que la subvention pour la protection contre les incendies aidera considérablement les services d'incendie à répondre aux besoins critiques en matière de prévention du cancer et d'infrastructures mineures au niveau local, et j'attends avec impatience l'impact positif qu'elle aura sur vos membres de première ligne.

Si vous avez besoin de soutien ou si vous avez des questions générales concernant la demande de subvention, veuillez contacter votre conseiller local en matière de protection contre les incendies.